



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution atmosphérique

Question écrite n° 113081

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la pollution occasionnée par les autocars en transit. De nombreux conducteurs d'autocars sont amenés à attendre des passagers dans les gares routières. Pendant ce temps d'attente, qui souvent dure plusieurs minutes, les conducteurs laissent le moteur de leur autocar tourner. Cela génère une émission de CO₂ qui n'est pas nécessaire et qui pourrait être évitée. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si des dispositions ont été prises afin de limiter les émissions de CO₂ générées par les autocars en transit. Il souhaiterait également savoir s'il existe une action juridique qui peut être menée pour inciter les conducteurs à arrêter le moteur de leur autocar.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113081

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7012

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)